Site classé
Patrimoine
national

Haut Forez central

Puy-de-Dôme

Date du décret : 18 mars 1993

Communes concernées : Job, Valcivières

Superficie : 709,29 ha

Ce vaste site – 709 hectares au centre de la chaîne de montagnes séparant l'Auvergne de Rhône-Alpes – s'étage de 1 200 à 1 557 mètres d'altitude.
Deux zones le composent, bien distinctes par leur géologie, donc par leur végétation et par conséquent par les usages que les humains en ont fait.

Il s'agit d'abord de la zone de la vallée du Fossat et de la vallée des jasseries des Reblats, deux vallées glaciaires qui permettent ensuite d'accéder, au-delà de la forêt qui couvrent leurs versants, aux jasseries de la croix de Fossat.

Ces "*jasseries"* ou "*jas* " abritaient, l'été, les troupeaux qui gagnaient les "Hautes-Chaumes" sous la garde des femmes et des enfants. Le lait des troupeaux y était transformé en un fromage bleu, connu aujourd'hui sous l'appellation Fourme d'Ambert.

Ancien et intense, ce pastoralisme a profondément marqué le paysage, faisant reculer la lisière naturelle de la forêt. Aujourd'hui, l'estivage bovin a fortement diminué sur le versant auvergnat des Monts du Forez, où subsistent quelques troupeaux ovins.

Ces landes et prairies d’estive – des pelouses d’altitude, aux alentours de 1 200 mètres – qui surplombent les jasseries, étaient propriété collective des villageois.
Légèrement ondulées, elles font belvédères sur la vallée de la Dore, sur le Livradois avec vue sur la chaîne des Puys au loin.

On monte vers ces prairies d’altitude par des passages frais et humides sous la forêt, plus ou moins récente et variée (hêtres, sorbiers, conifères). Les vallées forment des "seuils" pour le promeneur, et le contraste lorsqu’il débouche sur les Hautes-Chaumes, notamment quand il atteint la Croix de Fossat.

La vallée glaciaire du Fossat présente aussi un intérêt géologique et naturaliste particulier. C’est un inventaire miniature de toutes les formes glaciaires : cirque en amont, parois d'auge aux rochers de la Pause, succession de verrous, lac comblé derrière un barrage et c’est, à ce titre, un Espace Naturel Sensible du Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Sur le plan botanique, il compte dix plantes protégées, dont la Grassette à grandes fleurs, fameuse plante carnivore et abrite une grande diversité de milieux. Entre autres, des tourbières de pente et des vieilles sapinières n'ayant pas connu d'intervention humaine depuis cinquante ans.

Type d’intérêt

Pittoresque, scientifique, historique

Accès

Libre.

Tourisme

Carte du site

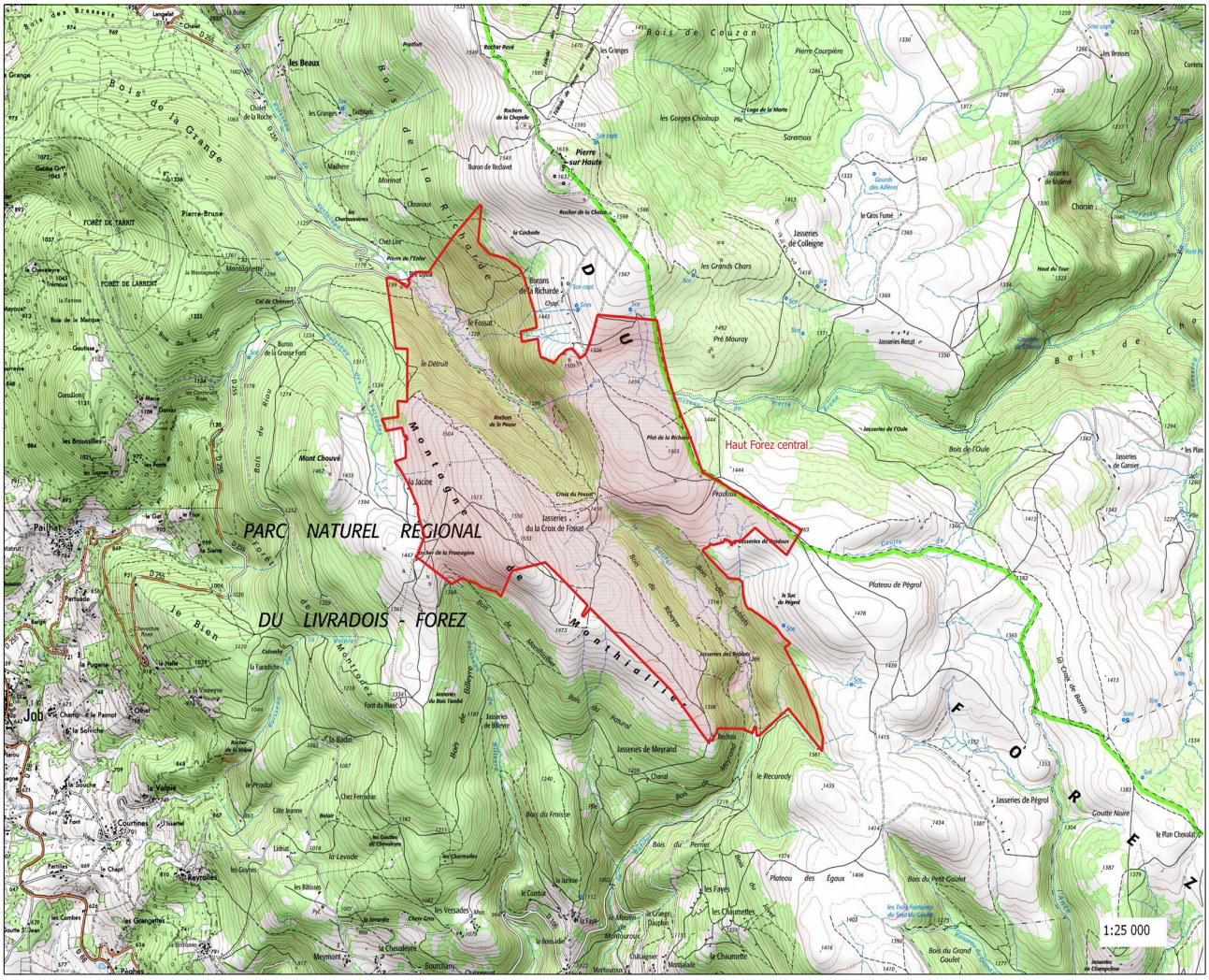

Mise à jour : DREAL 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES